

RÉSULTATS D'INVENTAIRE FORESTIER

RÉSULTATS STANDARDS

Les résultats : Bretagne

Les résultats des campagnes d'inventaire 2009 à 2013



1 Le territoire.....	1	5 Le volume de bois sur pied	26
Surface par occupation du sol et par département.....	1	Volume par propriété par département.....	26
Surface par occupation du sol et par classe d'altitude	2	Volume à l'hectare par propriété et par département.....	27
2 Les forêts	3	Volume par essence et par propriété	28
Surface par catégorie de forêt et par département.....	3	Volume par catégorie de dimension des bois.....	29
Surface par catégorie de forêt et par propriété.....	4	Volume par catégorie de dimension des bois et par propriété	30
Surface forestière par propriété et par département	5	Volume par catégorie de dimension des bois et par essence.....	31
Surface forestière par couverture du sol et par département.....	6	Volume total et à l'hectare par structure forestière et par département.....	32
Surface forestière par couverture du sol et par propriété.....	7	Volume par structure forestière et par propriété	33
3 La surface forestière de production.....	8	Volume à l'hectare par structure forestière et par propriété.....	34
Surface forestière de production par structure forestière et par département.....	8	Volume par structure forestière et par catégorie de dimension des bois	35
Surface forestière de production par structure forestière et par propriété.....	9	Volume total et à l'hectare selon la composition du peuplement	36
Surface forestière de production par propriété et par classe d'âge	10	Volume par propriété et par classe d'altitude	37
Surface forestière de production par structure forestière et par classe d'âge	11	Volume à l'hectare par propriété et par classe d'altitude.....	38
Surface forestière de production par propriété et par classe d'altitude	12	Volume par propriété et par distance de débardage	39
Surface forestière de production par propriété et par distance de débardage.....	13	Volume à l'hectare par propriété et par distance de débardage	40
Surface forestière de production par classe d'exploitabilité et par département.....	14	Volume par propriété et par classe d'exploitabilité.....	41
Surface forestière de production par propriété et par classe d'exploitabilité	15	Volume à l'hectare par propriété et par classe d'exploitabilité.....	42
Surface forestière de production hors peupleraie par plantation et par propriété.....	16	Volume par classe d'exploitabilité et par essence	43
Surface forestière de production par propriété et par classe de pente de débusquage	17	Volume par qualité des bois et par département.....	44
4 La composition des peuplements	18	Volume par qualité des bois et par propriété.....	45
Surface forestière de production par essence principale.....	18	Volume par qualité des bois et par essence.....	46
Surface forestière de production par propriété et par essence principale.....	19	6 La production en volume	47
Surface forestière de production selon la diversité de la strate recensable par département.....	20	Production et production à l'hectare par propriété et par département	47
Surface forestière de production selon la diversité de la strate recensable et la propriété.....	21	Production par propriété et par essence	48
Surface forestière de production selon le groupe d'essences de la strate recensable	23	Production par catégorie de dimension des bois et par département.....	49
Surface forestière de production selon le groupe d'essences de la strate recensable et par propriété.....	24	Production par catégorie de dimension des bois et par propriété.....	50
Surface forestière de production par propriété selon la composition du peuplement	25	Production par catégorie de dimension des bois et par essence.....	51
		Production et production à l'hectare par structure forestière et par département	52
		Production par structure forestière et par propriété	53
		Production à l'hectare par structure forestière et par propriété	54
		Production par structure forestière et par catégorie de dimension des bois.....	55

Sommaire

Production totale et production à l'hectare selon la composition du peuplement	56	10 Le bois mort.....	85
Production par propriété et par classe d'altitude	57	Surface de forêt de production selon la présence de bois mort sur pied de moins de 5 ans par propriété.....	85
Production à l'hectare par propriété et par classe d'altitude	58	Surface de forêt de production selon la présence de bois mort sur pied total par propriété.....	86
Production par propriété et par distance de débardage	59	Surface de forêt de production selon la présence de chablis par propriété	87
Production à l'hectare par propriété et par distance de débardage	60	Surface de forêt de production selon la présence de bois mort au sol par propriété.....	88
Production par propriété et par classe d'exploitabilité	61	Volume de bois mort par type de bois mort et par propriété	89
Production à l'hectare par propriété et par classe d'exploitabilité.....	62	Volume de bois mort par type de bois mort et par essence	90
Production par classe d'exploitabilité et par essence	63	Volume de bois mort par type de bois mort et par dimension des bois.....	91
7 La surface terrière	64	Volume à l'hectare de bois mort par type de bois mort et par propriété	92
Surface terrière par propriété et par département	64	Volume à l'hectare de bois mort par type de bois mort et par essence	93
Surface terrière à l'hectare par propriété et par département.....	65	Volume à l'hectare de bois mort par type de bois mort et par dimension des bois.....	94
Surface terrière par propriété et par essence.....	66	Nombre de tiges de bois mort sur pied à l'hectare par propriété.....	95
Surface terrière à l'hectare par propriété et par essence.....	67	Volume de bois mort au sol par état de décomposition et par propriété	96
8 Le nombre de tiges	68	Volume de bois mort au sol par état de décomposition et par essence	97
Nombre de tiges recensables par propriété et par département.....	68	Volume de bois mort au sol par état de décomposition et par dimension des bois.....	98
Nombre de tiges recensables à l'hectare par propriété et par département.....	69	11 Les landes	99
Nombre de tiges recensables par propriété et par essence	70	Surface par type de lande et par département.....	99
9 Les données éco-floristiques.....	71	Surface par propriété et par département.....	100
Par type de roche mère.....	71	Surface par nature du terrain et par département.....	101
Par type de sol	72	Surface par nature du terrain et par propriété	102
Par type d'humus	73	Surface par type écologique et par département	103
Par texture de sol	74	Surface par type écologique et par propriété	104
Par profondeur du sol et charge en cailloux.....	75	Surface par acidité et par département.....	105
Par indice d'hydromorphie.....	76	Surface par acidité et par propriété	106
Par niveau hydrique révélé par la flore	77		
Par niveau trophique révélé par la flore	78		
Par nombre d'essences dans le peuplement recensable.....	79		
Par hauteur de Lorey.....	80		
Par classe d'altitude.....	81		
Par taux de couvert des ligneux hauts	82		
Par taux de couvert des ligneux bas.....	83		
Par taux de couvert des végétaux non ligneux	84		

Tableau 1.1

	Forêt	Taux de boisement	Bosquet	Lande	Autre végétation	Sans végétation	Eau continentale	Occulté	Total
Département	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	101 ± 8	14	n.s.	n.s.	532 ± 11	53 ± 7	n.s.	–	699
Finistère	92 ± 7	14	n.s.	n.s.	489 ± 14	54 ± 9	n.s.	n.s.	677
Ille-et-Vilaine	72 ± 6	10	n.s.	n.s.	530 ± 12	65 ± 8	n.s.	–	684
Morbihan	131 ± 11	19	n.s.	n.s.	454 ± 15	69 ± 10	n.s.	n.s.	688
Bretagne	395 ± 16	14	n.s.	51 ± 13	2 005 ± 26	241 ± 17	24 ± 6	n.s.	2 748

Tableau 1.2

	Forêt	Taux de boisement	Bosquet	Lande	Autre végétation	Sans végétation	Eau continentale	Occulté	Total
Classe d'altitude	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 200 m	344 ± 16	14	n.s.	43 ± 12	1 856 ± 29	231 ± 17	24 ± 6	n.s.	2 528 ± 19
De 200 à 400 m	52 ± 9	23	n.s.	n.s.	149 ± 15	n.s.	n.s.	–	220 ± 19
Bretagne	395 ± 16	14	n.s.	51 ± 13	2 005 ± 26	241 ± 17	24 ± 6	n.s.	2 748

Tableau 2.1

	Toute la forêt	Forêt de production		Forêt de production avec un couvert recensable*	
	Total	Total	Hors peupleraie	Total	Hors peupleraie
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	101 ± 8	99 ± 8	94 ± 8	95 ± 8	91 ± 8
Finistère	92 ± 7	89 ± 7	89 ± 7	86 ± 7	86 ± 7
Ille-et-Vilaine	72 ± 6	71 ± 6	70 ± 6	68 ± 5	67 ± 5
Morbihan	131 ± 11	130 ± 11	128 ± 11	124 ± 10	122 ± 10
Bretagne	395 ± 16	390 ± 16	382 ± 16	373 ± 16	366 ± 16

* Les forêts de production ayant un couvert non recensable sont déduites (la surface d'observation est de 20 ares environ – placette de 25 m de rayon). Sont donc exclues de ces chiffres :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 2.2

	Toute la forêt	Forêt de production		Forêt de production avec un couvert recensable*	
	Total	Total	Hors peupleraie	Total	Hors peupleraie
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	18 ± 5	18 ± 5	18 ± 5	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Toute la forêt publique	31 ± 7	31 ± 7	31 ± 7	29 ± 7	29 ± 7
Forêt privée	364 ± 17	358 ± 17	351 ± 17	344 ± 16	337 ± 17
Toutes propriétés	395 ± 16	390 ± 16	382 ± 16	373 ± 16	366 ± 16

* Les forêts de production ayant un couvert non recensable sont déduites (la surface d'observation est de 20 ares environ – placette de 25 m de rayon). Sont donc exclues de ces chiffres :
– les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
– les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 2.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Toute la forêt publique	Forêt privée	Toute la forêt
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	94 ± 8	101 ± 8
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	87 ± 7	92 ± 7
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	61 ± 6	72 ± 6
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	122 ± 11	131 ± 11
Bretagne	18 ± 5	n.s.	31 ± 7	364 ± 17	395 ± 16

Tableau 2.4

Département	Forêt fermée 1 000 ha	Forêt ouverte 1 000 ha	Peupleraie 1 000 ha	Toute la forêt 1 000 ha
Côtes-d'Armor	93 ± 8	n.s.	n.s.	101 ± 8
Finistère	85 ± 7	n.s.	n.s.	92 ± 7
Ille-et-Vilaine	70 ± 6	n.s.	n.s.	72 ± 6
Morbihan	123 ± 10	n.s.	n.s.	131 ± 11
Bretagne	372 ± 16	n.s.	n.s.	395 ± 16

Tableau 2.5

	Forêt fermée	Forêt ouverte	Peupleraie	Toute la forêt
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	18 ± 5
<i>Forêt domaniale</i>	18 ± 5	–	–	<i>n.s.</i>
Toute la forêt publique	30 ± 7	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	31 ± 7
Forêt privée	342 ± 16	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	364 ± 17
Toutes propriétés	372 ± 16	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	395 ± 16

Tableau 3.1

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	53 ± 8	n.s.	24 ± 7	18 ± 5	n.s.	99 ± 8
Finistère	41 ± 7	n.s.	22 ± 6	18 ± 5	n.s.	89 ± 7
Ille-et-Vilaine	49 ± 7	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	71 ± 6
Morbihan	66 ± 9	–	38 ± 8	n.s.	n.s.	130 ± 11
Bretagne	209 ± 15	n.s.	99 ± 13	61 ± 10	n.s.	390 ± 16

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 3.2

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	18 ± 5
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	22 ± 6	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	31 ± 7
Forêt privée	187 ± 15	<i>n.s.</i>	94 ± 13	59 ± 10	<i>n.s.</i>	358 ± 17
Toutes propriétés	209 ± 15	<i>n.s.</i>	99 ± 13	61 ± 10	<i>n.s.</i>	390 ± 16

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 3.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'âge	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 20 ans	n.s.	n.s.	n.s.	43 ± 9	46 ± 9
De 20 à 40 ans	n.s.	n.s.	n.s.	110 ± 13	117 ± 13
De 40 à 60 ans	n.s.	n.s.	n.s.	85 ± 11	92 ± 12
De 60 à 80 ans	n.s.	n.s.	n.s.	46 ± 9	50 ± 9
De 80 à 100 ans	n.s.	n.s.	n.s.	30 ± 7	33 ± 8
De 100 à 140 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	20 ± 6
De 140 à 200 ans	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.
Plus de 200 ans	–	–	–	n.s.	n.s.
Âge non déterminé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	18 ± 5	n.s.	31 ± 7	358 ± 17	390 ± 16

L'âge du peuplement correspond à la moyenne des âges mesurés sur les deux arbres du peuplement dominant de la placette d'inventaire lorsque celle-ci a un couvert arboré recensable supérieur à 15%. Cf. page 22 du tome « Pour bien comprendre les résultats publiés ».

Tableau 3.4

	Futaies	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe d'âge	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 20 ans	23 ± 6	n.s.	n.s.	n.s.	46 ± 9
De 20 à 40 ans	59 ± 10	26 ± 7	28 ± 8	n.s.	117 ± 13
De 40 à 60 ans	55 ± 9	24 ± 7	n.s.	n.s.	92 ± 12
De 60 à 80 ans	27 ± 7	18 ± 5	n.s.	–	50 ± 9
De 80 à 100 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	33 ± 8
De 100 à 140 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	20 ± 6
De 140 à 200 ans	n.s.	n.s.	–	–	n.s.
Plus de 200 ans	n.s.	n.s.	–	–	n.s.
Âge non déterminé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	210 ± 15	99 ± 13	61 ± 10	n.s.	390 ± 16

L'âge du peuplement correspond à la moyenne des âges mesurés sur les deux arbres du peuplement dominant de la placette d'inventaire lorsque celle-ci a un couvert arboré recensable supérieur à 15%. Cf. page 22 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 3.5

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'altitude	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	27 ± 7	311 ± 17	338 ± 16
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	47 ± 9	52 ± 9
Bretagne	18 ± 5	n.s.	31 ± 7	358 ± 17	390 ± 16

Tableau 3.6

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Distance de débardage	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
0-200 m	n.s.	n.s.	22 ± 6	254 ± 17	276 ± 17
Plus de 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	104 ± 13	113 ± 13
Bretagne	18 ± 5	n.s.	31 ± 7	358 ± 17	390 ± 16

Tableau 3.7

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	77 ± 8	22 ± 6	99 ± 8
Finistère	68 ± 8	21 ± 5	89 ± 7
Ille-et-Vilaine	59 ± 6	n.s.	71 ± 6
Morbihan	115 ± 11	n.s.	130 ± 11
Bretagne	319 ± 17	70 ± 10	390 ± 16

Tableau 3.8

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'exploitabilité	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Très facile	n.s.	n.s.	n.s.	189 ± 16	206 ± 16
Facile	n.s.	n.s.	n.s.	88 ± 12	97 ± 13
Moyenne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Difficile ou très difficile	n.s.	n.s.	n.s.	67 ± 10	70 ± 10
Bretagne	18 ± 5	n.s.	31 ± 7	358 ± 17	390 ± 16

Tableau 3.9

	Pas de plantation	Plantation régulière en plein	Autre plantation	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	18 ± 5
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	23 ± 7	<i>n.s.</i>	–	31 ± 7
Forêt privée	282 ± 17	68 ± 10	<i>n.s.</i>	351 ± 17
Bretagne	305 ± 17	76 ± 11	<i>n.s.</i>	382 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 3.10

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Pente de débusquage	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
0 à 15 %	n.s.	n.s.	24 ± 7	265 ± 17	289 ± 17
15 à 30 %	n.s.	n.s.	n.s.	55 ± 10	61 ± 10
30 à 45 %	n.s.	n.s.	n.s.	28 ± 7	30 ± 7
plus de 45 %	–	–	–	n.s.	n.s.
Bretagne	18 ± 5	n.s.	31 ± 7	358 ± 17	390 ± 16

Tableau 4.1

Essence principale	Recensable	Non recensable	Total
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Chêne pédonculé	115 ± 14	n.s.	120 ± 14
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.
Châtaignier	41 ± 8	n.s.	42 ± 8
Autres feuillus	99 ± 13	n.s.	105 ± 13
Tous feuillus	275 ± 17	n.s.	288 ± 17
Pin maritime	33 ± 7	n.s.	34 ± 8
Épicéa de sitka	21 ± 6	n.s.	23 ± 6
Autres conifères	44 ± 8	n.s.	44 ± 8
Tous conifères	98 ± 12	n.s.	102 ± 12
Toutes essences	373 ± 16	n.s.	390 ± 16

Tableau 4.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Essence principale	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	108 ± 13	115 ± 14
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Châtaignier	–	n.s.	n.s.	40 ± 8	41 ± 8
Autres feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	92 ± 12	99 ± 13
Tous feuillus	n.s.	n.s.	21 ± 6	254 ± 17	275 ± 17
Pin maritime	–	n.s.	n.s.	31 ± 7	33 ± 7
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	20 ± 6	21 ± 6
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	38 ± 8	44 ± 8
Tous conifères	n.s.	n.s.	n.s.	89 ± 11	98 ± 12
Toutes essences	n.s.	n.s.	29 ± 7	344 ± 16	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.3

	Peuplement monospécifique	Peuplement mêlé	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	44 ± 7	50 ± 8	95 ± 8
Finistère	41 ± 7	45 ± 7	86 ± 7
Ille-et-Vilaine	40 ± 6	28 ± 6	68 ± 5
Morbihan	60 ± 10	64 ± 9	124 ± 10
Bretagne	185 ± 16	188 ± 15	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.4

	Peuplement monospécifique	Peuplement mêlé	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	n.s.	n.s.	29 ± 7
Forêt privée	171 ± 15	173 ± 15	344 ± 16
Toutes propriétés	185 ± 16	188 ± 15	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.5

	Peuplement monospécifique	Peuplement à 2 essences	Peuplement à 3 essences	Peuplement à 4 essences ou plus	Total
Classe de propriétés	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	29 ± 7
Forêt privée	171 ± 15	115 ± 13	47 ± 9	n.s.	344 ± 16
Toutes propriétés	185 ± 16	123 ± 13	52 ± 9	n.s.	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.6

	Peuplement pur de feuillus	Peuplement pur de conifères	Peuplement de feuillus et conifères	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	72 ± 9	n.s.	n.s.	95 ± 8
Finistère	64 ± 8	n.s.	n.s.	86 ± 7
Ille-et-Vilaine	47 ± 6	n.s.	n.s.	68 ± 5
Morbihan	74 ± 10	26 ± 7	24 ± 6	124 ± 10
Bretagne	258 ± 17	68 ± 10	47 ± 9	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Cf. page 24 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 4.7

	Peuplement pur de feuillus	Peuplement pur de conifères	Peuplement de feuillus et conifères	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	20 ± 6	n.s.	n.s.	29 ± 7
Forêt privée	238 ± 17	63 ± 10	43 ± 8	344 ± 16
Toutes propriétés	258 ± 17	68 ± 10	47 ± 9	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Cf. page 24 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 4.8

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Composition du peuplement	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Peuplements purs de feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	109 ± 13	119 ± 14
Peuplements purs de conifères	n.s.	n.s.	n.s.	61 ± 10	67 ± 10
Mélange de chêne et de hêtre	n.s.	n.s.	n.s.	23 ± 7	29 ± 7
Mélange de chêne et de châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	26 ± 6	27 ± 7
Mélange de chêne et autres feuillus	–	n.s.	n.s.	47 ± 9	48 ± 9
Autres mélanges de feuillus	n.s.	–	n.s.	23 ± 6	24 ± 6
Mélange de pins et de feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	26 ± 7	28 ± 7
Autres mélanges de conifères avec ou sans feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	29 ± 7	31 ± 7
Bretagne	n.s.	n.s.	29 ± 7	344 ± 16	373 ± 16

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 5.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	16 ± 3	17 ± 3
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	13 ± 2	14 ± 2
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	12 ± 2	14 ± 2
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	20 ± 3	21 ± 3
Bretagne	4 ± 1	n.s.	5 ± 2	61 ± 5	67 ± 5

Tableau 5.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	171 ± 29	170 ± 28
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	156 ± 26	157 ± 25
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	203 ± 32	202 ± 28
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	168 ± 23	165 ± 22
Bretagne	206 ± 53	n.s.	165 ± 36	172 ± 14	171 ± 13

Tableau 5.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	1 ± 1	13 ± 2	14 ± 2
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.	3 ± 1	4 ± 1
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	9 ± 2	9 ± 2
Autres feuillus	1 ± 1	n.s.	2 ± 1	13 ± 2	15 ± 2
Tous feuillus	3 ± 2	n.s.	4 ± 2	39 ± 4	42 ± 5
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	7 ± 2	7 ± 2
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	6 ± 2	6 ± 2
Autres conifères	n.s.	n.s.	1 ± 1	10 ± 2	11 ± 3
Tous conifères	n.s.	n.s.	2 ± 1	23 ± 4	24 ± 4
Toutes essences	4 ± 1	n.s.	5 ± 2	61 ± 5	67 ± 5

Tableau 5.4

Département	Petit bois Mm ³	Moyen bois Mm ³	Gros bois Mm ³	Très gros bois Mm ³	Total Mm ³
Côtes-d'Armor	4 ± 1	9 ± 2	3 ± 1	1 ± ε	17 ± 3
Finistère	3 ± 1	8 ± 2	3 ± 1	1 ± ε	14 ± 2
Ille-et-Vilaine	3 ± 1	8 ± 1	3 ± 1	1 ± ε	14 ± 2
Morbihan	5 ± 1	11 ± 2	4 ± 1	1 ± ε	21 ± 3
Bretagne	15 ± 1	35 ± 3	13 ± 2	3 ± 1	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.5

	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	1 ± ε	2 ± 1	1 ± 1	n.s.	4 ± 1
<i>Autre forêt publique</i>	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Forêt publique	1 ± 1	3 ± 1	1 ± 1	n.s.	5 ± 2
Forêt privée	14 ± 1	33 ± 3	12 ± 2	3 ± 1	61 ± 5
Toutes propriétés	15 ± 1	35 ± 3	13 ± 2	3 ± 1	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.6

Essence	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	3 ± 1	6 ± 1	4 ± 1	1 ± ε	14 ± 2
Hêtre	1 ± ε	2 ± ε	1 ± ε	n.s.	4 ± 1
Châtaignier	3 ± 1	5 ± 1	1 ± ε	1 ± ε	9 ± 2
Autres feuillus	6 ± 1	6 ± 1	2 ± 1	n.s.	15 ± 2
Tous feuillus	12 ± 1	20 ± 2	8 ± 1	3 ± 1	42 ± 5
Pin maritime	1 ± ε	3 ± 1	3 ± 1	ε ± ε	7 ± 2
Épicéa de sitka	ε ± ε	5 ± 2	1 ± ε	n.s.	6 ± 2
Autres conifères	1 ± ε	7 ± 2	2 ± 1	n.s.	11 ± 3
Tous conifères	2 ± 1	16 ± 3	5 ± 1	1 ± 1	24 ± 4
Toutes essences	15 ± 1	35 ± 3	13 ± 2	3 ± 1	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.7

Département	Futaie régulière Mm ³	Futaie irrégulière Mm ³	Mélange de futaie et taillis Mm ³	Taillis Mm ³	Pas de structure Mm ³	Total Mm ³
Côtes-d'Armor	11 ± 3	n.s.	4 ± 2	2 ± 1	n.s.	17 ± 3
Finistère	9 ± 2	n.s.	3 ± 1	2 ± 1	n.s.	14 ± 2
Ille-et-Vilaine	10 ± 2	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	14 ± 2
Morbihan	13 ± 3	–	6 ± 2	n.s.	n.s.	21 ± 3
Bretagne	44 ± 5	n.s.	17 ± 3	6 ± 2	n.s.	67 ± 5

Tableau 5.8

Département	Futaie régulière m ³ /ha	Futaie irrégulière m ³ /ha	Mélange de futaie et taillis m ³ /ha	Taillis m ³ /ha	Pas de structure m ³ /ha	Ensemble des structures m ³ /ha
Côtes-d'Armor	202 ± 40	n.s.	174 ± 55	109 ± 45	n.s.	170 ± 28
Finistère	225 ± 46	n.s.	128 ± 38	91 ± 31	n.s.	157 ± 25
Ille-et-Vilaine	208 ± 36	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	202 ± 28
Morbihan	204 ± 32	–	165 ± 30	n.s.	n.s.	165 ± 22
Bretagne	209 ± 18	n.s.	168 ± 23	95 ± 23	n.s.	171 ± 13

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 5.9

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	4 ± 1
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	4 ± 2	–	n.s.	n.s.	n.s.	5 ± 2
Forêt privée	39 ± 5	n.s.	16 ± 3	6 ± 2	n.s.	61 ± 5
Toutes propriétés	44 ± 5	n.s.	17 ± 3	6 ± 2	n.s.	67 ± 5

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 5.10

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Classe de propriété	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	206 ± 53
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	191 ± 47	–	n.s.	n.s.	n.s.	165 ± 36
Forêt privée	211 ± 20	n.s.	172 ± 24	94 ± 23	n.s.	172 ± 14
Toutes propriétés	209 ± 18	n.s.	168 ± 23	95 ± 23	n.s.	171 ± 13

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 5.11

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Dimension	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Petit bois	7 ± 1	n.s.	5 ± 1	3 ± 1	n.s.	15 ± 1
Moyen bois	26 ± 3	n.s.	8 ± 2	2 ± 1	n.s.	35 ± 3
Gros bois	9 ± 2	n.s.	3 ± 1	n.s.	n.s.	13 ± 2
Très gros bois	2 ± 1	n.s.	1 ± 1	n.s.	n.s.	3 ± 1
Bretagne	44 ± 5	n.s.	17 ± 3	6 ± 2	n.s.	67 ± 5

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Note :

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.12

Composition du peuplement	Volume	
	total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha
Peuplements purs de feuillus	18 ± 3	148 ± 24
Peuplements purs de conifères	16 ± 4	246 ± 41
Mélange de chêne et de hêtre	5 ± 2	175 ± 46
Mélange de chêne et de châtaignier	5 ± 2	179 ± 49
Mélange de chêne et autres feuillus	6 ± 2	131 ± 32
Autres mélanges de feuillus	4 ± 2	152 ± 58
Mélange de pins et de feuillus	5 ± 2	192 ± 54
Autres mélanges de conifères avec ou sans feuillus	7 ± 2	227 ± 60
Bretagne	66 ± 5	178 ± 13

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 5.13

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'altitude	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	4 ± 1	54 ± 5	59 ± 5
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	7 ± 3	8 ± 3
Bretagne	4 ± 1	n.s.	5 ± 2	61 ± 5	67 ± 5

Tableau 5.14

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'altitude	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	162 ± 41	175 ± 14	174 ± 13
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	154 ± 55	156 ± 51
Bretagne	206 ± 53	n.s.	165 ± 36	172 ± 14	171 ± 13

Tableau 5.15

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Distance de débardage	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
0-200 m	n.s.	n.s.	3 ± 1	45 ± 5	48 ± 5
Plus de 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	17 ± 3	18 ± 3
Bretagne	4 ± 1	n.s.	5 ± 2	61 ± 5	67 ± 5

Tableau 5.16

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Distance de débardage	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
0-200 m	n.s.	n.s.	155 ± 46	178 ± 17	176 ± 16
Plus de 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	156 ± 29	160 ± 27
Bretagne	206 ± 53	n.s.	165 ± 36	172 ± 14	171 ± 13

Tableau 5.17

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'exploitabilité	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Très facile	n.s.	n.s.	n.s.	32 ± 4	34 ± 4
Facile	n.s.	n.s.	n.s.	15 ± 4	16 ± 4
Moyenne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Difficile ou très difficile	n.s.	n.s.	n.s.	13 ± 3	13 ± 3
Bretagne	4 ± 1	n.s.	5 ± 2	61 ± 5	67 ± 5

Tableau 5.18

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'exploitabilité	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Très facile	n.s.	n.s.	n.s.	168 ± 19	168 ± 18
Facile	n.s.	n.s.	n.s.	170 ± 33	170 ± 30
Moyenne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Difficile ou très difficile	n.s.	n.s.	n.s.	187 ± 39	186 ± 38
Bretagne	206 ± 53	n.s.	165 ± 36	172 ± 14	171 ± 13

Tableau 5.19

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	10 ± 2	4 ± 1	14 ± 2
Hêtre	3 ± 1	1 ± ε	4 ± 1
Châtaignier	7 ± 2	2 ± 1	9 ± 2
Autres feuillus	12 ± 2	3 ± 1	15 ± 2
Tous feuillus	33 ± 4	9 ± 3	42 ± 5
Pin maritime	6 ± 2	n.s.	7 ± 2
Épicéa de sitka	5 ± 2	n.s.	6 ± 2
Autres conifères	9 ± 2	2 ± 2	11 ± 3
Tous conifères	21 ± 3	4 ± 2	24 ± 4
Toutes essences	53 ± 5	13 ± 3	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 5.20

	Qualité 1	Qualité 2	Sous-total qualité bois d'œuvre*	Qualité 3	Total
Département	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Côtes-d'Armor	ε ± ε	8 ± 2	9 ± 2	8 ± 1	17 ± 3
Finistère	ε ± ε	7 ± 1	7 ± 2	7 ± 1	14 ± 2
Ille-et-Vilaine	1 ± ε	7 ± 1	8 ± 2	6 ± 1	14 ± 2
Morbihan	1 ± ε	10 ± 2	10 ± 2	11 ± 1	21 ± 3
Bretagne	2 ± 1	32 ± 3	35 ± 3	32 ± 2	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

* Le sous-total qualité bois d'œuvre est la somme des qualités 1 et 2.
Cf. page 18 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 5.21

	Qualité 1	Qualité 2	Sous-total qualité bois d'œuvre*	Qualité 3	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	2 ± 1	2 ± 1	1 ± 1	4 ± 1
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	ε ± ε	3 ± 1	3 ± 1	2 ± 1	5 ± 2
Forêt privée	2 ± ε	30 ± 3	32 ± 3	30 ± 2	61 ± 5
Toutes propriétés	2 ± 1	32 ± 3	35 ± 3	32 ± 2	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

* Le sous-total qualité bois d'œuvre est la somme des qualités 1 et 2.
Cf. page 18 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 5.22

Essence	Qualité 1	Qualité 2	Sous-total qualité bois d'oeuvre	Qualité 3	Total
	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	ε ± ε	6 ± 1	6 ± 1	8 ± 1	14 ± 2
Hêtre	ε ± ε	2 ± 1	2 ± 1	2 ± ε	4 ± 1
Châtaignier	n.s.	4 ± 1	4 ± 1	5 ± 1	9 ± 2
Autres feuillus	ε ± ε	5 ± 1	5 ± 1	10 ± 1	15 ± 2
Tous feuillus	1 ± ε	17 ± 2	18 ± 2	24 ± 2	42 ± 5
Pin maritime	ε ± ε	4 ± 1	5 ± 1	2 ± 1	7 ± 2
Épicéa de sitka	n.s.	4 ± 2	4 ± 2	2 ± 1	6 ± 2
Autres conifères	1 ± ε	7 ± 2	7 ± 2	4 ± 1	11 ± 3
Tous conifères	1 ± ε	15 ± 2	16 ± 3	8 ± 1	24 ± 4
Toutes essences	2 ± 1	32 ± 3	35 ± 3	32 ± 2	67 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

* Le sous-total qualité bois d'oeuvre est la somme des qualités 1 et 2.
Cf. page 18 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 6.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	0,7 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	0,6 ± 0,1	0,6 ± 0,1
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	0,4 ± 0,1	0,5 ± 0,1
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	0,9 ± 0,1	0,9 ± 0,1
Bretagne	0,1 ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1	2,6 ± 0,2	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	7,4 ± 1,0	7,4 ± 1,0
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	6,8 ± 1,0	6,9 ± 0,9
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	7,1 ± 0,9	7,0 ± 0,8
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	7,4 ± 0,8	7,2 ± 0,8
Bretagne	6,8 ± 1,7	n.s.	6,3 ± 1,3	7,2 ± 0,5	7,1 ± 0,4

Tableau 6.3

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	ε ± ε	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Hêtre	ε ± ε	n.s.	ε ± ε	0,1 ± ε	0,1 ± ε
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Autres feuillus	ε ± ε	n.s.	0,1 ± ε	0,7 ± 0,1	0,8 ± 0,1
Tous feuillus	0,1 ± ε	n.s.	0,1 ± ε	1,5 ± 0,1	1,7 ± 0,1
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,1
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,1
Autres conifères	n.s.	n.s.	ε ± ε	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Tous conifères	n.s.	n.s.	0,1 ± ε	1,0 ± 0,2	1,1 ± 0,2
Toutes essences	0,1 ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1	2,6 ± 0,2	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.4

	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
Département	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Côtes-d'Armor	0,3 ± 0,1	0,4 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	0,7 ± 0,1
Finistère	0,2 ± ε	0,3 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	0,6 ± 0,1
Ille-et-Vilaine	0,2 ± ε	0,3 ± ε	0,1 ± ε	ε ± ε	0,5 ± 0,1
Morbihan	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	0,9 ± 0,1
Bretagne	1,0 ± 0,1	1,4 ± 0,1	0,3 ± ε	ε ± ε	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.5

	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
Classe de propriété	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
<i>Forêt domaniale</i>	ε ± ε	0,1 ± ε	ε ± ε	n.s.	0,1 ± ε
<i>Autre forêt publique</i>	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Forêt publique	0,1 ± ε	0,1 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1
Forêt privée	0,9 ± 0,1	1,3 ± 0,1	0,3 ± ε	ε ± ε	2,6 ± 0,2
Toutes propriétés	1,0 ± 0,1	1,4 ± 0,1	0,3 ± ε	ε ± ε	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.6

Essence	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Chêne pédonculé	0,1 ± ε	0,2 ± ε	0,1 ± ε	ε ± ε	0,4 ± 0,1
Hêtre	ε ± ε	0,1 ± ε	ε ± ε	n.s.	0,1 ± ε
Châtaignier	0,2 ± 0,1	0,2 ± ε	ε ± ε	ε ± ε	0,4 ± 0,1
Autres feuillus	0,4 ± 0,1	0,3 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,8 ± 0,1
Tous feuillus	0,8 ± 0,1	0,7 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	1,7 ± 0,1
Pin maritime	0,1 ± ε	0,2 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	0,3 ± 0,1
Épicéa de sitka	ε ± ε	0,3 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,3 ± 0,1
Autres conifères	0,1 ± ε	0,3 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,4 ± 0,1
Tous conifères	0,2 ± ε	0,7 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	1,1 ± 0,2
Toutes essences	1,0 ± 0,1	1,4 ± 0,1	0,3 ± ε	ε ± ε	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.7

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Département	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Côtes-d'Armor	0,5 ± 0,1	n.s.	0,1 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	0,7 ± 0,1
Finistère	0,4 ± 0,1	n.s.	0,1 ± ε	0,1 ± ε	n.s.	0,6 ± 0,1
Ille-et-Vilaine	0,3 ± 0,1	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	0,5 ± 0,1
Morbihan	0,6 ± 0,1	–	0,2 ± 0,1	n.s.	n.s.	0,9 ± 0,1
Bretagne	1,8 ± 0,2	n.s.	0,6 ± 0,1	0,3 ± 0,1	n.s.	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.8

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Département	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
Côtes-d'Armor	9,3 ± 1,5	n.s.	5,6 ± 1,9	5,4 ± 1,6	n.s.	7,4 ± 1,0
Finistère	9,5 ± 1,8	n.s.	5,2 ± 1,3	4,9 ± 1,2	n.s.	6,9 ± 1,0
Ille-et-Vilaine	6,9 ± 0,9	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	6,9 ± 0,7
Morbihan	8,5 ± 1,1	–	6,8 ± 1,2	n.s.	n.s.	7,2 ± 0,8
Bretagne	8,6 ± 0,6	n.s.	6,1 ± 0,8	5,6 ± 1,1	n.s.	7,1 ± 0,4

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 6.9

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe de propriété	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	0,1 ± ε
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	0,2 ± 0,1	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	0,2 ± 0,1
Forêt privée	1,6 ± 0,2	<i>n.s.</i>	0,6 ± 0,1	0,3 ± 0,1	<i>n.s.</i>	2,6 ± 0,2
Toutes propriétés	1,8 ± 0,2	<i>n.s.</i>	0,6 ± 0,1	0,3 ± 0,1	<i>n.s.</i>	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 6.10

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Classe de propriété	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	6,7 ± 1,6
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	7,0 ± 1,6	–	n.s.	n.s.	n.s.	6,2 ± 1,2
Forêt privée	8,7 ± 0,7	<i>n.s.</i>	6,2 ± 0,8	5,6 ± 1,1	<i>n.s.</i>	7,2 ± 0,5
Toutes propriétés	8,6 ± 0,6	<i>n.s.</i>	6,1 ± 0,8	5,6 ± 1,1	<i>n.s.</i>	7,1 ± 0,4

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 6.11

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Dimension	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Petit bois	0,5 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,1	0,2 ± 0,1	n.s.	1,0 ± 0,1
Moyen bois	1,1 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	1,4 ± 0,1
Gros bois	0,2 ± ε	n.s.	0,1 ± ε	n.s.	n.s.	0,3 ± ε
Très gros bois	ε ± ε	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Bretagne	1,8 ± 0,2	n.s.	0,6 ± 0,1	0,3 ± 0,1	n.s.	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Note :

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.12

Composition du peuplement	Production	
	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
Peuplements purs de feuillus	0,7 ± 0,1	6,2 ± 0,7
Peuplements purs de conifères	0,8 ± 0,1	11,6 ± 1,6
Mélange de chêne et de hêtre	0,1 ± ε	5,0 ± 1,1
Mélange de chêne et de châtaignier	0,2 ± 0,1	6,7 ± 1,6
Mélange de chêne et autres feuillus	0,2 ± 0,1	5,0 ± 0,9
Autres mélanges de feuillus	0,2 ± 0,1	7,0 ± 2,0
Mélange de pins et de feuillus	0,2 ± 0,1	7,3 ± 1,4
Autres mélanges de conifères avec ou sans feuillus	0,3 ± 0,1	10,6 ± 1,8
Bretagne	2,8 ± 0,2	7,4 ± 0,4

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 6.13

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'altitude	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	0,2 ± 0,1	2,2 ± 0,2	2,4 ± 0,2
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	0,3 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Bretagne	0,1 ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1	2,6 ± 0,2	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.14

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'altitude	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	6,0 ± 1,3	7,3 ± 0,5	7,2 ± 0,4
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	6,9 ± 2,0	7,0 ± 1,8
Bretagne	6,8 ± 1,7	n.s.	6,3 ± 1,3	7,2 ± 0,5	7,1 ± 0,4

Tableau 6.15

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Distance de débarbage	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	0,1 ± 0,1	1,9 ± 0,2	2,1 ± 0,2
Plus de 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	0,6 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Bretagne	0,1 ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1	2,6 ± 0,2	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.16

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Distance de débardage	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.	6,3 ± 1,7	7,7 ± 0,6	7,5 ± 0,6
Plus de 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	6,2 ± 1,0	6,3 ± 0,9
Bretagne	6,8 ± 1,7	n.s.	6,3 ± 1,3	7,2 ± 0,5	7,1 ± 0,4

Tableau 6.17

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'exploitabilité	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Très facile	n.s.	n.s.	n.s.	1,4 ± 0,2	1,5 ± 0,2
Facile	n.s.	n.s.	n.s.	0,6 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Moyenne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Difficile ou très difficile	n.s.	n.s.	n.s.	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Bretagne	0,1 ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1	2,6 ± 0,2	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.18

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'exploitabilité	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
Très facile	n.s.	n.s.	n.s.	7,7 ± 0,7	7,5 ± 0,7
Facile	n.s.	n.s.	n.s.	7,1 ± 1,1	7,2 ± 1,0
Moyenne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Difficile ou très difficile	n.s.	n.s.	n.s.	6,0 ± 1,0	6,0 ± 1,0
Bretagne	6,8 ± 1,7	n.s.	6,3 ± 1,3	7,2 ± 0,5	7,1 ± 0,4

Tableau 6.19

Essence	Plutôt facile	Plutôt difficile	Total
	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Chêne pédonculé	0,3 ± 0,1	0,1 ± ε	0,4 ± 0,1
Hêtre	0,1 ± ε	ε ± ε	0,1 ± ε
Châtaignier	0,3 ± 0,1	0,1 ± ε	0,4 ± 0,1
Autres feuillus	0,6 ± 0,1	0,1 ± ε	0,8 ± 0,1
Tous feuillus	1,4 ± 0,1	0,3 ± 0,1	1,7 ± 0,1
Pin maritime	0,3 ± 0,1	ε ± ε	0,3 ± 0,1
Épicéa de sitka	0,3 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,1
Autres conifères	0,4 ± 0,1	0,1 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Tous conifères	1,0 ± 0,2	0,1 ± 0,1	1,1 ± 0,2
Toutes essences	2,3 ± 0,2	0,4 ± 0,1	2,8 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 7.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	2,3 ± 0,4	2,4 ± 0,4
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	2,0 ± 0,3	2,2 ± 0,3
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	1,6 ± 0,3	1,9 ± 0,3
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	3,1 ± 0,4	3,3 ± 0,4
Bretagne	0,5 ± 0,2	n.s.	0,7 ± 0,2	9,0 ± 0,7	9,8 ± 0,7

Tableau 7.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	24,6 ± 3,4	24,5 ± 3,2
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	24,0 ± 3,1	24,1 ± 3,0
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	27,3 ± 3,2	26,8 ± 2,8
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	25,7 ± 2,9	25,2 ± 2,7
Bretagne	25,6 ± 4,2	n.s.	22,6 ± 3,4	25,3 ± 1,6	25,0 ± 1,5

Tableau 7.3

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	0,1 ± 0,1	2,2 ± 0,4	2,3 ± 0,4
Hêtre	0,1 ± 0,1	n.s.	0,1 ± 0,1	0,5 ± 0,1	0,6 ± 0,1
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	1,4 ± 0,3	1,4 ± 0,3
Autres feuillus	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,3 ± 0,3	2,5 ± 0,3
Tous feuillus	0,3 ± 0,2	n.s.	0,5 ± 0,2	6,3 ± 0,6	6,8 ± 0,6
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	0,9 ± 0,2	0,9 ± 0,2
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	0,7 ± 0,2	0,7 ± 0,2
Autres conifères	n.s.	n.s.	0,1 ± 0,1	1,2 ± 0,3	1,3 ± 0,3
Tous conifères	0,1 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,8 ± 0,4	3,0 ± 0,4
Toutes essences	0,5 ± 0,2	n.s.	0,7 ± 0,2	9,0 ± 0,7	9,8 ± 0,7

Tableau 7.4

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	3,9 ± 2,1	6,0 ± 0,9	5,8 ± 0,9
Hêtre	5,7 ± 3,3	n.s.	4,1 ± 2,4	1,3 ± 0,3	1,5 ± 0,3
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	3,9 ± 0,7	3,6 ± 0,7
Autres feuillus	9,0 ± 4,6	n.s.	7,1 ± 2,8	6,4 ± 0,8	6,5 ± 0,8
Tous feuillus	18,0 ± 7,6	n.s.	15,9 ± 4,8	17,6 ± 1,6	17,4 ± 1,5
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	2,5 ± 0,6	2,4 ± 0,5
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	1,9 ± 0,7	1,8 ± 0,6
Autres conifères	n.s.	n.s.	4,2 ± 2,6	3,4 ± 0,7	3,4 ± 0,7
Tous conifères	7,6 ± 5,5	n.s.	6,7 ± 3,6	7,7 ± 1,1	7,6 ± 1,0
Toutes essences	25,6 ± 4,2	n.s.	22,6 ± 3,4	25,3 ± 1,6	25,0 ± 1,5

Tableau 8.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	67 ± 11	73 ± 11
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	59 ± 9	63 ± 9
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	42 ± 7	49 ± 7
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	91 ± 13	97 ± 13
Bretagne	12 ± 6	n.s.	21 ± 7	260 ± 21	281 ± 21

Tableau 8.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.	723 ± 104	736 ± 99
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	697 ± 92	699 ± 89
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.	703 ± 95	686 ± 87
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	771 ± 102	752 ± 94
Bretagne	687 ± 233	n.s.	665 ± 159	726 ± 51	722 ± 48

Tableau 8.3

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	3 ± 2	45 ± 7	48 ± 7
Hêtre	2 ± 2	n.s.	3 ± 2	13 ± 4	17 ± 4
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	42 ± 9	43 ± 8
Autres feuillus	6 ± 5	n.s.	9 ± 5	114 ± 15	123 ± 16
Tous feuillus	10 ± 5	n.s.	17 ± 6	215 ± 21	231 ± 21
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	13 ± 4	13 ± 4
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	11 ± 4	11 ± 4
Autres conifères	n.s.	n.s.	3 ± 2	22 ± 5	25 ± 5
Tous conifères	n.s.	n.s.	4 ± 3	45 ± 7	50 ± 7
Toutes essences	12 ± 6	n.s.	21 ± 7	260 ± 21	281 ± 21

Tableau 9.1

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Type de roche mère	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Plutonique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Volcanique	–	–	–	–	–
Siliceux consolidé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Siliceux meuble	374 ± 16	65 ± 5	173 ± 13	2,6 ± 0,2	7,0 ± 0,4
Calcaire consolidé	–	–	–	–	–
Calcaire meuble	–	–	–	–	–
Dolomie	–	–	–	–	–
Marne	–	–	–	–	–
Argile	–	–	–	–	–
Métamorphique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Particulière	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.2

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Type de sol	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Sol jeune	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Sol carbonaté	–	–	–	–	–
Sol calcique	–	–	–	–	–
Sol brunifié	175 ± 16	32 ± 5	185 ± 21	1,3 ± 0,2	7,3 ± 0,7
Sol lessivé	–	–	–	–	–
Sol podzolisé	56 ± 10	11 ± 3	198 ± 31	0,4 ± 0,1	7,6 ± 1,1
Sol fersiallitique	–	–	–	–	–
Sol hydromorphe	142 ± 14	21 ± 4	150 ± 21	0,9 ± 0,1	6,5 ± 0,7
Absence ou autre	–	–	–	–	–
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.3

	Surface		Volume		Production					
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an				
Mor ou dysmoder	122	± 13	23	± 4	191	± 21	0,9	± 0,1	7,4	± 0,7
Moder	102	± 12	21	± 4	204	± 26	0,8	± 0,1	7,7	± 0,9
Dysmull	107	± 14	17	± 4	156	± 29	0,7	± 0,1	6,9	± 1,0
Mull	n.s.		n.s.		n.s.		n.s.		n.s.	
Carbonaté	-		-		-		-		-	
Hydromorphe	39	± 8	3	± 2	89	± 37	0,2	± 0,1	4,0	± 1,2
Absence ou autre	n.s.		n.s.		n.s.		n.s.		n.s.	
Bretagne	382	± 16	65	± 5	171	± 13	2,7	± 0,2	7,0	± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.4

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Texture de sol	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Sableuse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Limono-sableuse	52 ± 10	9 ± 3	168 ± 42	0,4 ± 0,1	7,3 ± 1,5
Limoneuse	282 ± 17	51 ± 5	180 ± 15	2,0 ± 0,2	7,1 ± 0,5
Limon sur argile	24 ± 7	3 ± 1	145 ± 44	0,2 ± 0,1	6,7 ± 2,6
Argilo-sableuse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Argilo-limoneuse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Argileuse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Autre ou non déterminée	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.5

	Surface		Volume		Production	
			total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Profondeur du sol et charge en cailloux	1 000 ha		Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Très caillouteux	-		-	-	-	-
Caillouteux	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Superficiel	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Peu profond	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Moyennement profond	163 ± 15		27 ± 4	165 ± 20	1,1 ± 0,1	6,9 ± 0,7
Profond	201 ± 16		36 ± 5	180 ± 19	1,4 ± 0,2	7,2 ± 0,6
Indéterminée	-		-	-	-	-
Bretagne	382 ± 16		65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.6

	Surface		Volume		Production					
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an				
Indice d'hydromorphie	1 000 ha		Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an				
Hydromorphie forte en surface	62	± 10	7	± 2	110	± 28	0,3	± 0,1	4,9	± 0,9
Hydromorphie forte < 35 cm	57	± 10	9	± 2	169	± 30	0,4	± 0,1	7,5	± 1,3
Hydromorphie forte entre 35 à 64 cm	31	± 8	5	± 2	177	± 56	0,2	± 0,1	6,9	± 2,0
Hydromorphie faible ou hydromorphie forte ≥ 65 cm	36	± 9	7	± 2	191	± 52	0,3	± 0,1	7,7	± 1,8
Non hydromorphe	196	± 15	37	± 5	187	± 19	1,4	± 0,2	7,3	± 0,6
Indéterminé	-		-		-		-		-	
Bretagne	382	± 16	65	± 5	171	± 13	2,7	± 0,2	7,0	± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.7

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Niveau hydrique	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Xérophile	–	–	–	–	–
Mésoxérophile	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Mésophile	66 ± 10	13 ± 3	204 ± 34	0,5 ± 0,1	7,5 ± 1,0
Hygrocline	246 ± 17	43 ± 5	176 ± 17	1,8 ± 0,2	7,3 ± 0,6
Hygrophile	68 ± 10	9 ± 2	127 ± 27	0,4 ± 0,1	5,4 ± 0,9
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.8

	Surface	Volume		Production	
	1 000 ha	total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
Acidiphile ou hyperacidiphile	48 ± 9	8 ± 2	167 ± 42	0,3 ± 0,1	6,3 ± 1,2
Mésoacidiphile	223 ± 16	38 ± 4	171 ± 15	1,5 ± 0,1	7,0 ± 0,5
Acidicline	91 ± 13	17 ± 4	184 ± 40	0,7 ± 0,1	7,4 ± 1,3
Neutrophile	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Neutrocalcicole	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Calcicole ou calcaricole	–	–	–	–	–
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.9

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Nombre d'essences	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Aucune essence	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1 essence	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
2 essences	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
3 essences	34 ± 8	6 ± 3	182 ± 68	0,3 ± 0,1	8,3 ± 2,2
4 essences	64 ± 11	9 ± 3	136 ± 35	0,4 ± 0,1	6,2 ± 1,3
5 essences	69 ± 11	11 ± 3	162 ± 28	0,5 ± 0,1	7,1 ± 1,1
6 essences	59 ± 9	11 ± 2	185 ± 27	0,4 ± 0,1	7,3 ± 1,0
7 essences	50 ± 9	10 ± 3	210 ± 40	0,3 ± 0,1	7,2 ± 1,5
8 essences	33 ± 7	6 ± 2	196 ± 42	0,2 ± 0,1	6,9 ± 1,2
9 essences	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
10 essences ou plus	20 ± 6	4 ± 2	213 ± 139	0,1 ± ε	6,9 ± 1,4
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.10

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Hauteur de Lorey	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Moins de 5 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
De 5 à 10 m	53 ± 10	2 ± 1	38 ± 8	0,2 ± 0,1	4,2 ± 0,9
De 10 à 15 m	129 ± 14	16 ± 2	122 ± 12	0,9 ± 0,1	6,8 ± 0,7
De 15 à 20 m	111 ± 13	23 ± 3	212 ± 16	0,8 ± 0,1	7,4 ± 0,7
De 20 à 25 m	60 ± 10	18 ± 3	302 ± 25	0,6 ± 0,1	9,6 ± 1,5
De 25 à 30 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Plus de 30 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	382 ± 16	65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

La hauteur de Lorey correspond à la hauteur de l'arbre de surface terrière moyenne d'un peuplement.

Tableau 9.11

Classe d'altitude	Surface		Volume		Production					
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an				
De 0 à 200 m	331	± 17	57	± 5	173	± 13	2,3	± 0,2	7,0	± 0,4
De 200 à 400 m	51	± 9	8	± 3	157	± 48	0,4	± 0,1	7,0	± 1,8
Bretagne	382	± 16	65	± 5	171	± 13	2,7	± 0,2	7,0	± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.12

	Surface		Volume		Production	
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
0	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
2/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
3/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
4/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
5/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
6/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
7/10	28 ± 8		3 ± 1	95 ± 39	0,1 ± ε	3,9 ± 1,1
8/10	45 ± 9		6 ± 2	129 ± 35	0,3 ± 0,1	5,9 ± 1,2
9/10	85 ± 11		16 ± 3	182 ± 25	0,7 ± 0,1	8,2 ± 1,0
10/10	169 ± 14		39 ± 4	230 ± 17	1,5 ± 0,2	8,8 ± 0,6
Bretagne	382 ± 16		65 ± 5	171 ± 13	2,7 ± 0,2	7,0 ± 0,4

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.13

	Surface		Volume		Production	
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
0	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1/10	36	± 8	7	± 3 196 ± 69	0,3	± 0,1 7,6 ± 2,0
2/10	46	± 9	8	± 2 178 ± 44	0,3	± 0,1 7,3 ± 1,7
3/10	49	± 10	8	± 2 166 ± 39	0,4	± 0,1 7,2 ± 1,4
4/10	20	± 6	4	± 2 208 ± 54	0,2	± 0,1 8,4 ± 2,7
5/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
6/10	33	± 8	5	± 1 141 ± 33	0,2	± 0,1 6,6 ± 1,5
7/10	46	± 9	8	± 3 176 ± 43	0,3	± 0,1 6,5 ± 1,3
8/10	64	± 11	11	± 3 178 ± 36	0,4	± 0,1 6,5 ± 1,1
9/10	42	± 8	7	± 2 167 ± 47	0,3	± 0,1 7,5 ± 1,7
10/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	382	± 16	65	± 5 171 ± 13	2,7	± 0,2 7,0 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.14

	Surface		Volume		Production	
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
0	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1/10	36	± 8	8	± 229	0,3	± 9,2
2/10	74	± 11	15	± 207	0,6	± 7,8
3/10	41	± 8	8	± 182	0,3	± 7,4
4/10	29	± 8	5	± 163	0,2	± 7,8
5/10	25	± 7	4	± 160	0,2	± 6,9
6/10	20	± 6	3	± 150	0,1	± 5,5
7/10	40	± 9	6	± 154	0,2	± 6,3
8/10	32	± 8	5	± 153	0,2	± 6,8
9/10	30	± 7	4	± 114	0,2	± 5,4
10/10	52	± 10	7	± 129	0,3	± 5,1
Bretagne	382	± 16	65	± 171	2,7	± 7,0

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 10.1

	Absence de bois mort sur pied de moins de 5 ans	Présence de bois mort sur pied de moins de 5 ans	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	18 ± 5
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	28 ± 7	n.s.	31 ± 7
Forêt privée	280 ± 17	78 ± 11	358 ± 17
Toutes propriétés	308 ± 17	82 ± 11	390 ± 16

Tableau 10.2

	Absence de bois mort sur pied	Présence de bois mort sur pied	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	18 ± 5
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	24 ± 7	n.s.	31 ± 7
Forêt privée	235 ± 17	123 ± 13	358 ± 17
Toutes propriétés	259 ± 17	131 ± 14	390 ± 16

Tableau 10.3

	Absence de chablis	Présence de chablis	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	18 ± 5
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	29 ± 7	n.s.	31 ± 7
Forêt privée	340 ± 17	18 ± 5	358 ± 17
Toutes propriétés	369 ± 16	n.s.	390 ± 16

Tableau 10.4

	Absence de bois mort au sol	Présence de bois mort au sol	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	18 ± 5
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	25 ± 7	31 ± 7
Forêt privée	87 ± 12	271 ± 16	358 ± 17
Toutes propriétés	93 ± 13	296 ± 17	390 ± 16

Tableau 10.5

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	ε ± ε
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	ε ± ε
Forêt privée	1 ± ε	1 ± ε	1 ± ε	6 ± 1
Toutes propriétés	1 ± ε	1 ± ε	1 ± ε	6 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 10.6

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	ε ± ε	n.s.	n.s.	1 ± 1
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Châtaignier	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	1 ± ε
Autres feuillus	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	2 ± ε
Tous feuillus	1 ± ε	1 ± 1	1 ± ε	4 ± 1
Pin maritime	ε ± ε	n.s.	n.s.	1 ± ε
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Autres conifères	ε ± ε	n.s.	n.s.	1 ± ε
Tous conifères	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	2 ± ε
Toutes essences	1 ± ε	1 ± ε	1 ± ε	6 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 10.7

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Dimension	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
2,5 et 7,5 cm	–	–	–	2 ± ε
7,5 et 17,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	2 ± ε
17,5 et 27,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε
27,5 et 37,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	1 ± ε
37,5 et 67,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	n.s.
67,5 cm et plus	–	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	1 ± ε	1 ± ε	1 ± ε	6 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Note : Le bois mort sur pied et les chablis sont inventoriés à partir de 7,5 cm. Le bois mort au sol est inventorié à partir de 2,5 cm. On ne connaît donc pas le volume qu'ils représentent en deça.

Tableau 10.8

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Classe de propriété	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	15,3 ± 8,1
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	12,0 ± 5,6
Forêt privée	2,6 ± 0,6	3,4 ± 1,3	1,6 ± 0,8	15,6 ± 2,1
Toutes propriétés	2,5 ± 0,5	3,2 ± 1,2	1,5 ± 0,8	15,2 ± 1,9

Tableau 10.9

Essence	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Chêne pédonculé	0,4 ± 0,2	n.s.	n.s.	3,6 ± 1,7
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.	0,5 ± 0,4
Châtaignier	0,4 ± 0,2	0,6 ± 0,3	n.s.	2,0 ± 0,7
Autres feuillus	0,6 ± 0,2	0,5 ± 0,3	0,9 ± 0,6	4,4 ± 0,8
Tous feuillus	1,4 ± 0,4	2,7 ± 1,3	1,3 ± 0,7	10,5 ± 1,6
Pin maritime	0,5 ± 0,3	n.s.	n.s.	1,9 ± 1,0
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	0,5 ± 0,3
Autres conifères	0,4 ± 0,3	n.s.	n.s.	2,3 ± 1,0
Tous conifères	1,1 ± 0,4	0,6 ± 0,4	n.s.	4,7 ± 1,2
Toutes essences	2,5 ± 0,5	3,2 ± 1,2	1,5 ± 0,8	15,2 ± 1,9

Tableau 10.10

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Dimension	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
2,5 et 7,5 cm	–	–	–	4,8 ± 0,4
7,5 et 17,5 cm	1,0 ± 0,2	1,0 ± 0,2	0,3 ± 0,2	4,6 ± 0,7
17,5 et 27,5 cm	0,9 ± 0,3	0,4 ± 0,2	0,4 ± 0,2	2,2 ± 0,8
27,5 et 37,5 cm	0,4 ± 0,3	0,6 ± 0,4	n.s.	1,5 ± 1,2
37,5 et 67,5 cm	0,3 ± 0,2	0,8 ± 0,4	0,4 ± 0,3	n.s.
67,5 cm et plus	–	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	2,5 ± 0,5	3,2 ± 1,2	1,5 ± 0,8	15,2 ± 1,9

Note : Le bois mort sur pied et les chablis sont inventoriés à partir de 7,5 cm. Le bois mort au sol est inventorié à partir de 2,5 cm. On ne connaît donc pas le volume qu'ils représentent en deçà.

Tableau 10.11

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Ensemble du bois mort sur pied
Classe de propriété	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	n.s.	n.s.	27 ± 18
Forêt privée	29 ± 5	28 ± 5	57 ± 8
Toutes propriétés	28 ± 5	27 ± 5	55 ± 8

Tableau 10.12

	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	ε ± ε	<i>n.s.</i>	ε ± ε
<i>Autre forêt publique</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	n.s.	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	ε ± ε
Forêt privée	ε ± ε	n.s.	1 ± ε	2 ± ε	1 ± ε	6 ± 1
Toutes propriétés	ε ± ε	n.s.	1 ± ε	2 ± ε	2 ± ε	6 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 10.13

	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	1 ± 1
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Châtaignier	n.s.	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε
Autres feuillus	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε	ε ± ε	2 ± ε
Tous feuillus	ε ± ε	n.s.	1 ± ε	2 ± ε	1 ± ε	4 ± 1
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1 ± ε
Épicéa de sitka	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Autres conifères	n.s.	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε
Tous conifères	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε	1 ± ε	2 ± ε
Toutes essences	ε ± ε	n.s.	1 ± ε	2 ± ε	2 ± ε	6 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Note : Le bois mort au sol ayant un diamètre inférieur à 2,5 cm n'est pas inventorié. On ne connaît donc pas le volume qu'il représente.

Tableau 10.14

	Null	Faible	Moyenne	Forte	Très forte	Total
Dimension	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
2,5 et 7,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε	ε ± ε	2 ± ε
7,5 et 17,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε	1 ± ε	2 ± ε
17,5 et 27,5 cm	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε
27,5 et 37,5 cm	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1 ± ε
37,5 et 67,5 cm	–	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.
67,5 cm et plus	–	n.s.	–	–	–	n.s.
Bretagne	ε ± ε	n.s.	1 ± ε	2 ± ε	2 ± ε	6 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Note : Le bois mort au sol ayant un diamètre inférieur à 2,5 cm n'est pas inventorié. On ne connaît donc pas le volume qu'il représente.

Tableau 11.1

	Lande inventoriée	Lande non inventoriée	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.
Ille-et-Vilaine	n.s.	n.s.	n.s.
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	44 ± 13	n.s.	51 ± 13

Tableau 11.2

	Public	Privé	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	n.s.
Finistère	–	n.s.	n.s.
Ille-et-Vilaine	–	n.s.	n.s.
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	n.s.	50 ± 13	51 ± 13

Tableau 11.3

	Meuble	Rocheux	Autre	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	n.s.	n.s.	–	n.s.
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ille-et-Vilaine	n.s.	–	–	n.s.
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	n.s.	n.s.	n.s.	44 ± 13

Ce tableau fait référence à la lande inventoriée.

Tableau 11.4

	Meuble	Rocheux	Autre	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	n.s.	n.s.	–	n.s.
Privé	n.s.	n.s.	n.s.	43 ± 13
Toutes propriétés	n.s.	n.s.	n.s.	44 ± 13

Ce tableau fait référence à la lande inventoriée.

Tableau 11.5

	Lande arbustive	Pelouse	Autre	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	n.s.	–	n.s.	n.s.
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ille-et-Vilaine	n.s.	–	n.s.	n.s.
Morbihan	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	n.s.	n.s.	n.s.	44 ± 13

Ce tableau fait référence à la lande inventoriée.

Tableau 11.6

	Lande arbustive	Pelouse	Autre	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	n.s.	–	n.s.	n.s.
Privé	n.s.	n.s.	n.s.	43 ± 13
Toutes propriétés	n.s.	n.s.	n.s.	44 ± 13

Ce tableau fait référence à la lande inventoriée.

Tableau 11.7

	Calcaire	Neutre	Acide	Autre	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Côtes-d'Armor	–	–	n.s.	n.s.	n.s.
Finistère	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ille-et-Vilaine	–	–	n.s.	n.s.	n.s.
Morbihan	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	44 ± 13

Ce tableau fait référence à la lande inventoriée.

Tableau 11.8

	Calcaire	Neutre	Acide	Autre	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	–	–	n.s.	n.s.	n.s.
Privé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	43 ± 13
Toutes propriétés	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	44 ± 13

Ce tableau fait référence à la lande inventoriée.

RÉSULTATS D'INVENTAIRE FORESTIER

Tome région administrative

Bretagne

Les résultats des campagnes d'inventaire 2009 à 2013

l'information grandeur nature